



Regroupement familial france (Marseille)

Par **Sarsoura31**, le **05/04/2018** à **13:42**

Bonjour svp je cherche une réponse a ma question , Bon j'habite en Algérie je suis marié avec un algérien qui réside en France il a la résidence de 10 ans il a un contrat CDI c'est a dire il a les fiches de paie de 12 mois et il a un appartement T3 de 48m2.rnAlors on a fait l'acte de mariage en Algérie et maintenant on est avec les démarches pour le regroupement familial , il a envoyer le dossier a l'offi de Marseille en attendant une réponse un coup de tél ou bien un courrier alors a part l'accusé de réception de l'envoi du dossier a l'offi on a rien reçu depuis la fin du mois de février 2018 on commence a s'inquiéter un peu sachant qu'il attend aussi ça nationalité parce qu'il a fait les démarches pour ça il a fait le teste et tout le reste normalement tout est bon .rnAlors quelqu'un peut me répondre ça dure combien les procédure de RF concernant ma situation et quand puis-je rejoindre mon mari merci de me répondre dans le plus bref délais . A bientôt

Par **Rakib**, le **14/11/2018** à **19:43**

bonjour,j'ai 11ans et demi ca fait 1 an et demi que je suis en france mes parents sont en france quelle papier me faut pour un regroupement familialrnmerci mes salutations distgné.

Par **amajuris**, le **14/11/2018** à **20:37**

bonjour,rnil appartient à vos parents et non vous de faire la demande de regroupement familial.rnvoir ce lien:rn<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11166>rnsalutations

Par **Rakib**, le **14/11/2018** à **20:41**

bonjour il faut attendre au moins un an